



PÔLE FINANCES ET OPTIMISATION DES
RESSOURCES

RAPPORT AU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2025
Affaire n° 5.4

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2025

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif. Il doit permettre une vision précise des finances de la Ville et des orientations poursuivies en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) au Débat d'orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et les syndicats mixtes comptant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions.

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

De plus, l'alinéa II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que : « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ».

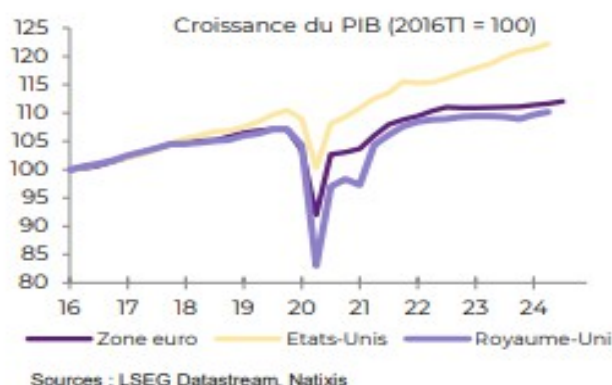
Le présent rapport d'orientations budgétaires comporte, en conséquence :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national et local, et les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales,
- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- les perspectives pour l'année concernée.

I. CONTEXTE GENERAL

1. Le contexte économique mondial

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025. (Source : *Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024*).

Le risque géopolitique se renforce, par ailleurs, dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilité.

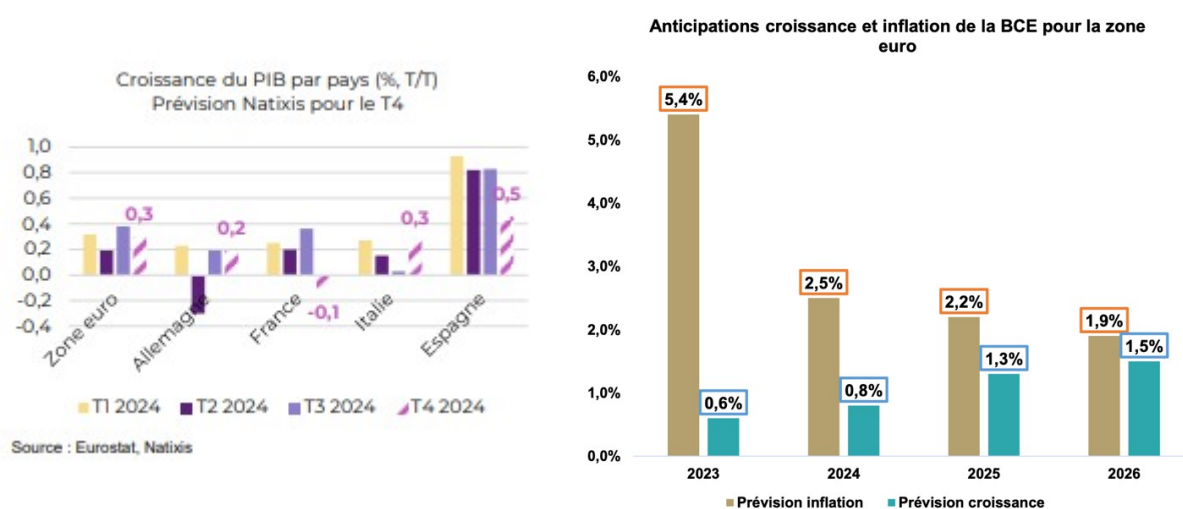
2. Le contexte économique en Zone euro

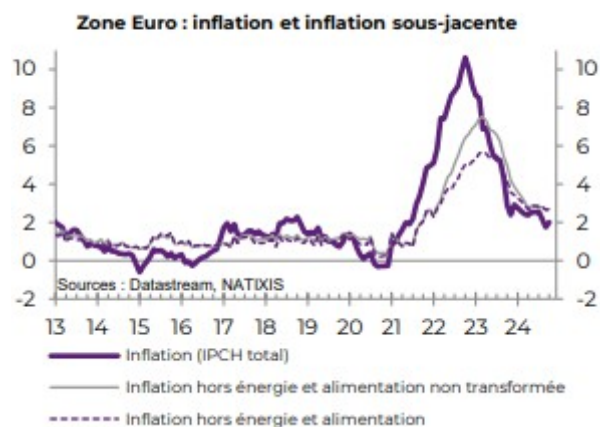
Est anticipée une croissance du PIB de 0,8% en 2024, de 1,3% en 2025 et 1,5% en 2026 en zone Euro avec une forte hétérogénéité entre les pays. L'élection de D. Trump fait, toutefois, peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon des estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

La croissance économique restera, ainsi, probablement atone à court terme mais devrait de plus en plus être soutenue par la hausse des revenus des ménages, la bonne tenue du marché du travail, le renforcement de la confiance et le redressement de la demande extérieure, tandis que les contraintes liées aux conditions de financement s'estomperont.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. Elle pourrait réaugmenter à court terme à cause de la hausse des salaires mais elle devrait revenir ensuite autour de 2%. L'Institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2,5% en 2024, 2,2% en 2025 et 1,9% en 2026.

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (*source Eurostat octobre 2024*).



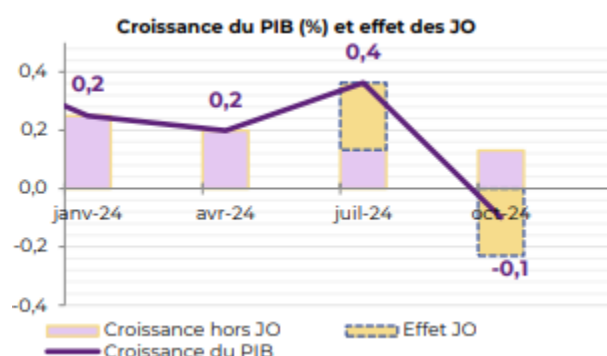


3. Le contexte économique national

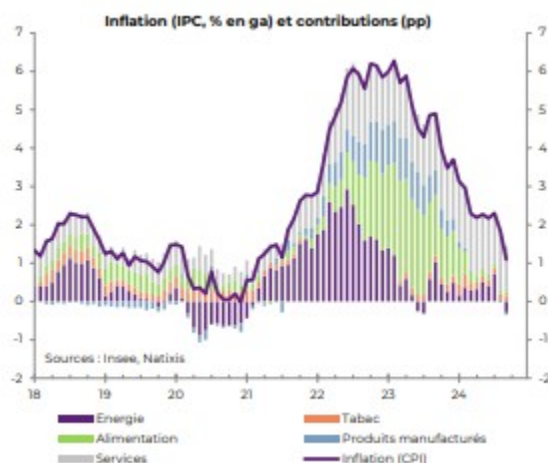
Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 0,9% en 2025.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux jeux olympiques et paralympiques de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Il a ainsi progressé de 0,4%, après +0,2% au deuxième trimestre.

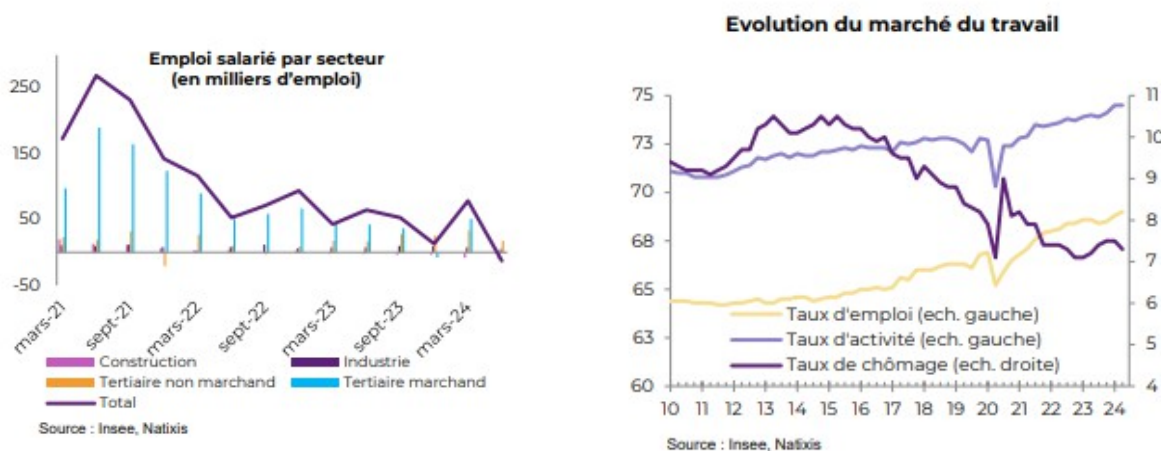
Pour l'année 2025, les prévisions de croissance pâtissent d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le précédent gouvernement. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le précédent gouvernement), après 6,1 % en 2024.



Inflation : en moyenne annuelle, l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé - IPCH) devrait s'établir à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L'inflation est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.



L'emploi privé présente des signes d'essoufflement. Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.



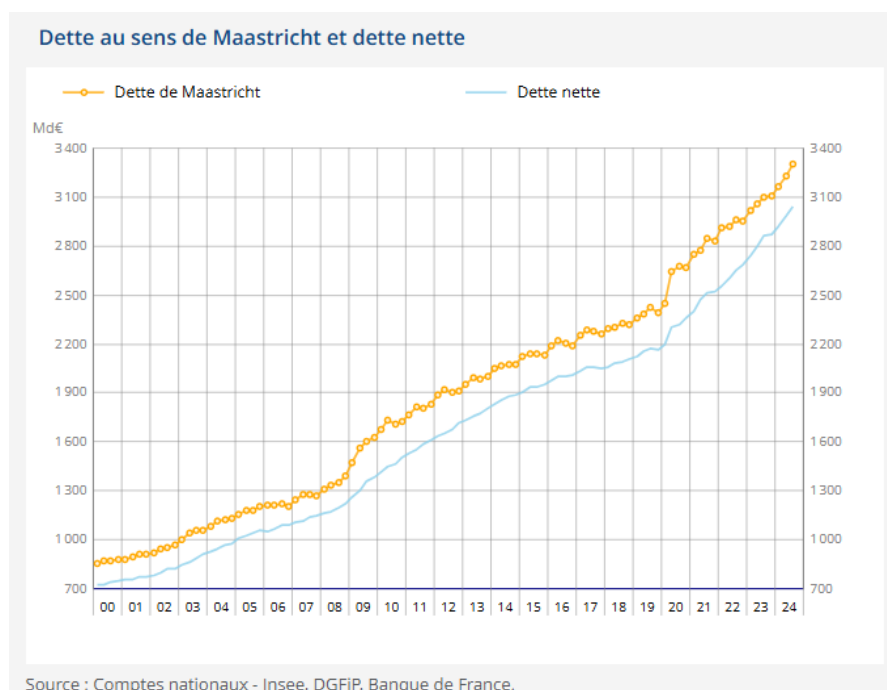
Le déficit public s'est élevé, en 2023, à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ;
- la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ;
- et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

Selon l'INSEE, à la fin du troisième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 303,0 Md€, soit une augmentation de 71,7 Md€, après +69,0 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7 %, après 112,2 % au deuxième trimestre 2024. Comme au trimestre précédent, l'augmentation de la dette publique s'accompagne d'une hausse de la trésorerie des administrations publiques (+6,4 Md€) et, dans une moindre mesure, des autres actifs, si bien que la dette nette augmente un peu moins que la dette brute (+64,0 Md€) et s'établit à 104,9 % du PIB.

En 2024, le déficit public devrait ainsi atteindre 6,1 %, ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise. Le précédent gouvernement visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprenait un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

La charge de la dette est donc aujourd'hui le deuxième poste budgétaire derrière l'éducation avec plus de 50Mds€ et elle pourrait devenir le premier d'ici à 2027. L'agence de notation Moody's a dans la foulée dégradé la note de la France d'un cran, passant de Aa2 à Aa3.



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	Variation entre T2 2023 et T2 2024
Ensemble des adms. Publiques	3 053	3 095	3 101	3 160	3 228	+ 175
En point de PIB (*)	111,2%	111,0%	109,9%	110,5%	112,0%	+0,80%
Dont :						
- Etat	2 469	2 514	2 514	2 558	2 628	+ 159
- Organismes divers d'adm centrales	72	71	74	74	69	- 3
- Administration publiques locales	244	243	250	251	251	+ 7
- Administration sécurité sociale	266	265	264	277	281	+ 15

Source : INSEE

4. Le contexte économique local

Comme au plan régional, l'activité économique en Seine-Saint-Denis a montré des dynamiques contrastées au 2^e trimestre 2024. Ainsi, le printemps 2024 a été marqué par une forte augmentation des défaillances d'entreprises (+ 63,5 % par rapport à la même période de 2023). Le secteur hôtelier a subi une forte baisse de fréquentation (- 17,1 % par rapport au 2^e trimestre 2023). En revanche, même s'il est resté le plus élevé de la région (10,2 %), le taux de chômage s'est réduit de 0,2 point et l'emploi salarié, soutenu par le tertiaire marchand, a continué à croître (+ 0,4 %). La construction de locaux non résidentiels a quant à elle été très dynamique. Enfin, les créations d'entreprises ont fortement progressé (+ 21,1 %). (Source : CCI Seine-Saint-Denis - Bref conjoncture 2^e trimestre 2024).

5. L'attente de la promulgation d'un nouveau projet de loi de finances 2025

a) Budget 2025 : une loi spéciale pour une situation exceptionnelle

Même après le rejet du projet de loi de finance (PLF) 2025, et dans un contexte d'incertitudes, la contribution des collectivités territoriales à la résorption de la dette publique reste une donnée à prendre en considération dans le cadre de la préparation budgétaire.

Aussi, en l'absence de possibilité d'aboutir à la promulgation d'un projet de loi de finances pour 2025 avant le 31 décembre 2024 et dans l'attente de l'adoption d'un tel projet par le Parlement, la Constitution et la loi organique relative aux lois de finances prévoient une procédure exceptionnelle grâce à une loi spéciale. Cette dernière visant à assurer la continuité de la vie de la Nation et le fonctionnement régulier des services publics dès le

1^{er} janvier 2025, a été publiée au Journal officiel du 21 décembre. Elle contient quatre articles destinés à :

- valider les autorisations de percevoir les impôts existants,
- autoriser les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (PSR-CT), et notamment le versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- permettre à l'Etat à recourir à l'emprunt,
- valider l'habilitation des régimes et organismes de Sécurité sociale à recourir à des ressources non permanentes nécessaires à la couverture de leurs besoins de trésorerie,

et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025.

Ainsi, à ce stade, les collectivités recevront le versement des subventions déjà attribuées mais ne pourront en avoir de nouvelles avant l'adoption d'un PLF. En effet, les dépenses, allocations, et dotations discrétionnaires, sauf exception, ne sont pas intégrées et il faudra une nouvelle loi de finances pour voter de nouvelles autorisations d'engagement. Sont donc suspendus, pour le moment, les nouveaux crédits de dotations d'investissement comme la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ou ceux du fonds vert.

A l'inverse, le versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est lui assuré, par douzièmes, puisqu'il permet la « continuité des services publics ». Néanmoins, concernant les dotations de solidarité urbaine ou rurale (DSU et DSR), celles-ci « suivront les règles de péréquation de 2024 ». Il n'y aura donc pas de changements jusqu'au prochain texte de loi de finances, sauf en cas d'évolution de certaines variables, comme celui de la population.

Par ailleurs, cette loi spéciale ne prévoit pas de trajectoire des finances publiques en termes notamment de prévision de déficit en 2025 ou de recettes, notamment de la TVA qui intéresse particulièrement les collectivités.

b) Reprise des discussions relatives au PLF 2025

La reprise des discussions autour du PLF 2025 a débuté le 6 janvier. Les premières déclarations faites par les nouveaux ministres en charge des finances publiques ne laissent aucun doute, comme le gouvernement précédent : la lutte contre l'alourdissement de la dette publique demeure la priorité et impose, à tous, des efforts.

La ministre chargée des Comptes publics, a déclaré : « *Tout le monde peut et doit faire plus d'économies. Je ferai des propositions de telle sorte que le déficit à la fin de l'année 2025 n'excède pas significativement les 5 % du PIB* ».

De son côté, le ministre de l'Économie a précisé que l'objectif devrait être compris entre 5 % et moins de 5,5 % cette année pour atteindre 3 % en 2029.

Le gouvernement précédent avait placé la barre haute annonçant une contribution des collectivités à l'effort global de près de 5 milliards d'euros. L'objectif global est revu à la baisse, le ministre de l'Economie confirmant que les économies globales devraient plutôt s'élever aux alentours de 50 milliards d'euros (contre 60 milliards sous l'ancien gouvernement). Sur la contribution des collectivités, la ministre des Comptes publics a

qualifié d'« accord courageux » le dernier accord qui prévoyait autour de deux milliards d'euros d'économie.

Le Premier Ministre François Bayrou a confirmé, le 14 janvier dernier lors de son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, que l'effort financier demandé aux collectivités serait revu à la baisse et donc ramené « *de 5 milliards [d'euros] initialement à 2,2 milliards d'euros* » dans le PLF 2025, un déficit public à 5,4% étant désormais visé en 2025, dans une perspective où le chef de Gouvernement a ramené la prévision de croissance pour 2025 de 1,1% à 0,9%.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Depuis plusieurs années, la ville de Stains a fait des choix engagés et raisonnés à la fois en contenant les dépenses de fonctionnement, en cherchant de nouvelles recettes et co-financements, en développant un plan ambitieux d'investissement au service de l'amélioration du cadre de vie des Stanois.es, tout en maintenant sa décision du non-recours au levier fiscal auprès des Stanois.es, de laquelle découle des taux de fiscalité inchangés.

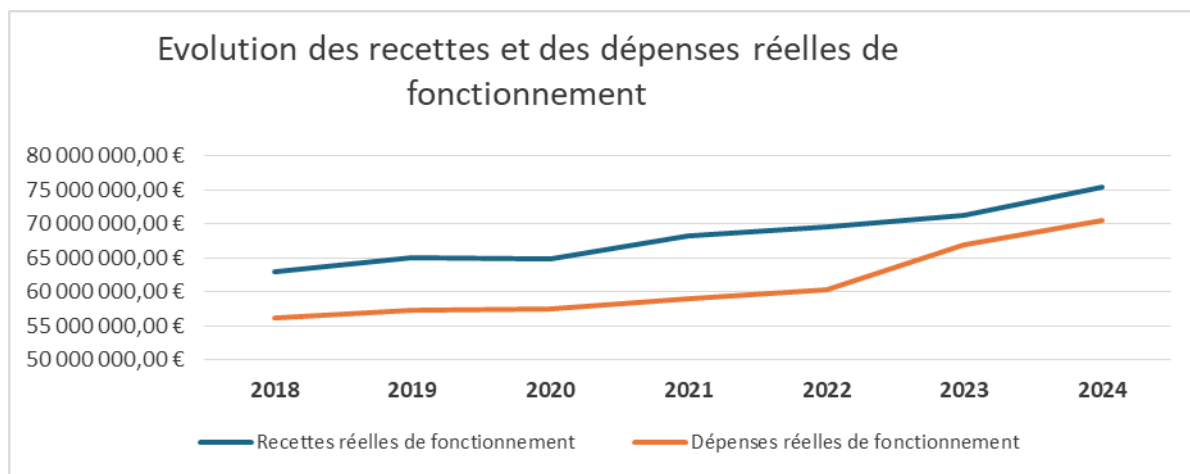
Grâce aux efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, le budget 2024 a su faire face notamment au renchérissement des prix, et aux décisions unilatérales de l'Etat impactant la capacité d'autofinancement acquise par la ville, tout en dégageant les marges de manœuvre nécessaires à la concrétisation opérationnelle des priorités définies par la Municipalité.

Cette capacité à porter les actions présentées aux Stanois.es sur l'ensemble du mandat suppose, toutefois et inévitablement, dans un contexte particulièrement contraint et incertain, d'accepter jusqu'à un certain point une dégradation de nos équilibres financiers et de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité.

Les données présentées ci-après sont basées sur le compte administratif 2024 tel qu'anticipé au 15 janvier.

1. Les grands équilibres financiers

Les grands équilibres financiers renvoient aux indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.



Epargne de gestion : cette notion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

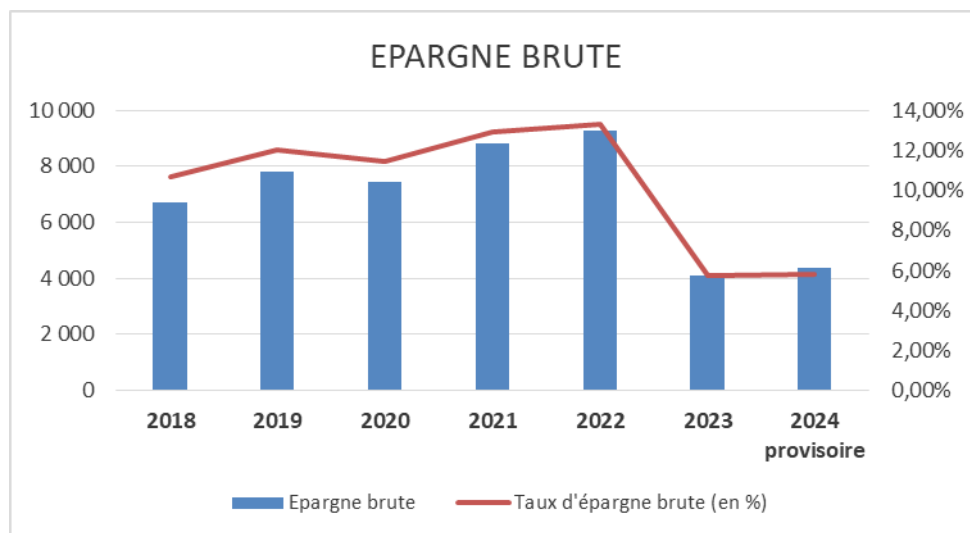
En milliers d'€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
Epargne de gestion	7 896	8 770	8 263	9 521	9 099	5 554	5 700

Epargne brute : cet indicateur central dans l'analyse des comptes publics locaux, correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses réelles de fonctionnement récurrentes, y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute rapportée aux recettes de fonctionnement.

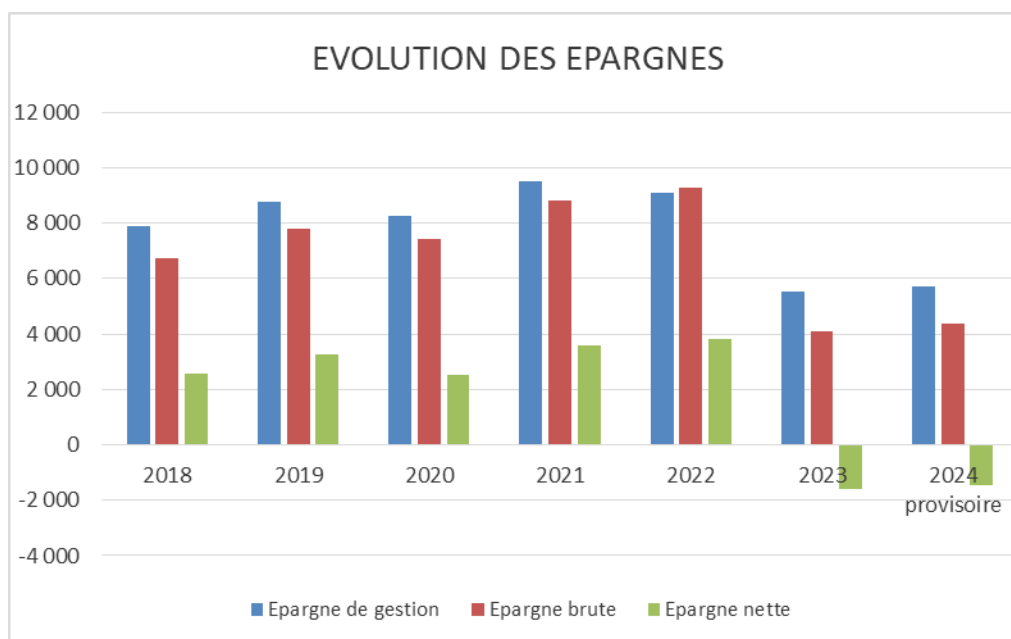
Ces deux indicateurs évoluent de la manière suivante :

En milliers d'€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
Epargne brute	6 730	7 816	7 424	8 836	9 267	4 098	4 382
Taux d'épargne brute (en %)	10,69%	12,02%	11,45%	12,96%	13,31%	5,75%	5,81%



Epargne nette : L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En milliers d'€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
Epargne brute	6 730	7 816	7 424	8 836	9 267	4 098	4 382
Remboursement du capital de la dette	4 169	4 560	4 921	5 249	5 448	5 709	5 860
Epargne nette	2 561	3 256	2 503	3 587	3 819	-1 612	-1 478



L'exercice 2023 a été marqué par une dégradation conjoncturelle des indicateurs de gestion sous l'effet du contexte inflationniste inédit qui a entraîné une hausse contrainte de tous les postes de dépenses (achats, services, rémunérations, participations obligatoires, coût de la dette,) sans aucune compensation de la part de l'Etat.

Si les tensions inflationnistes se sont réduites en 2024, les prix se sont maintenus à des niveaux élevés, particulièrement en ce qui concerne les dépenses énergétiques.

La Municipalité a également poursuivi sa politique de soutien au pouvoir d'achat des agents par le versement d'une prime exceptionnelle en début d'année. Malgré une prévision budgétaire volontariste, les crédits prévus au BP pour la masse salariale ont été tenus.

Si les taux d'intérêts ont nettement reflué depuis le début de l'année, l'impact a été faible sur l'annuité de la dette payée en 2024, les taux de référence appliqués étant ceux de fin 2023 ou début 2024. La baisse devrait être beaucoup plus significative en 2025.

Malgré ce contexte qui est demeuré très contraint et incertain pour les finances locales, et grâce aux efforts de gestion menés par la Municipalité, les indicateurs de gestion de l'exercice 2024 devraient traduire une légère amélioration de la situation financière de la commune avec une augmentation des niveaux d'épargne et une diminution de la capacité de désendettement.

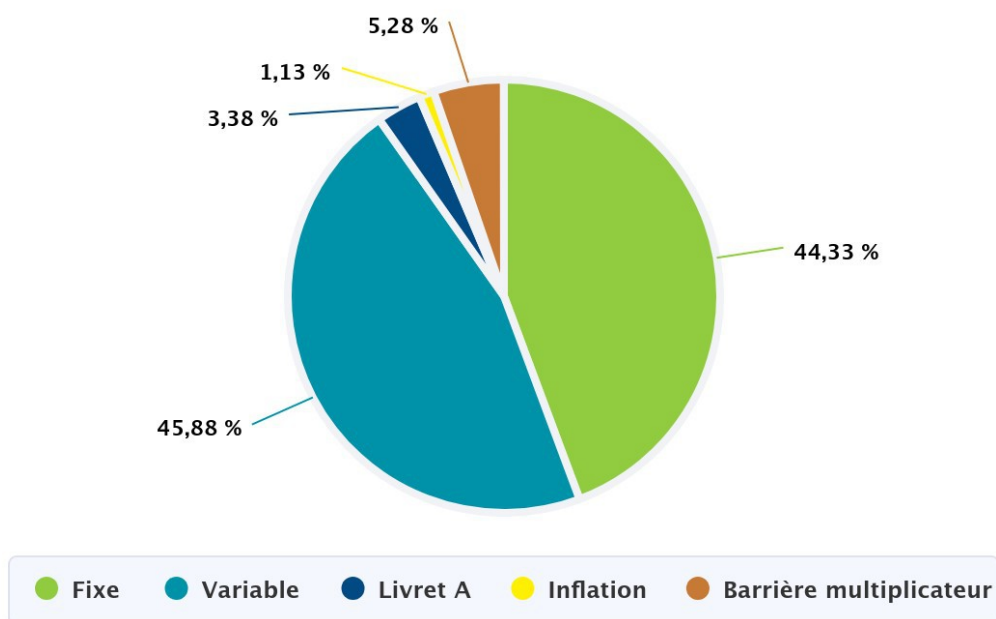
2. La gestion de la dette et de la trésorerie

Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'établit à 47 756 393 €, soit environ 3,5 M€ de moins qu'à la clôture de l'exercice précédent.

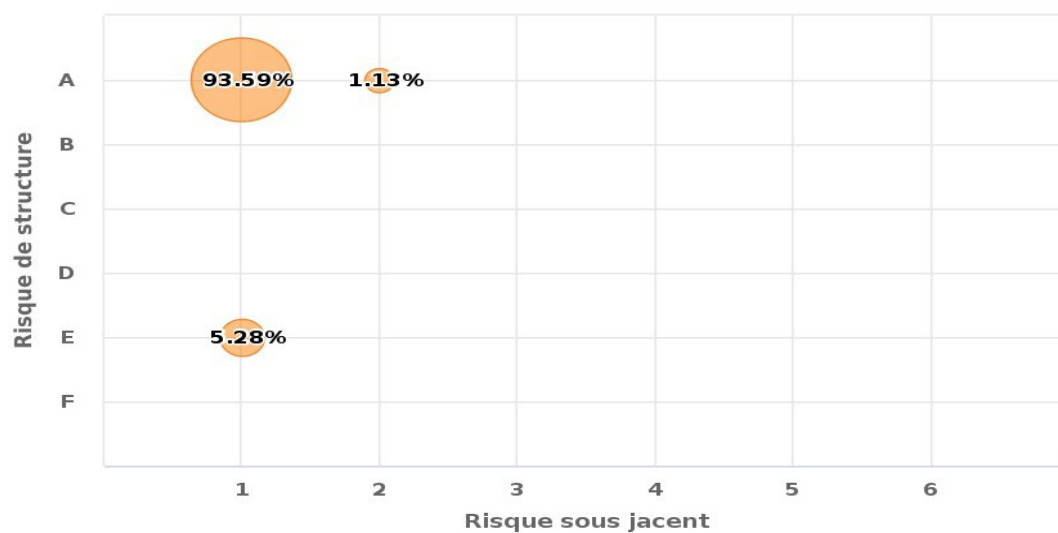
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
47 756 393 €	3,40%	10 ans et 1 mois	5 ans et 4 mois	22

Dette par type de risque au 31 décembre 2024

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	21 168 943 €	44,33%	3,20%
Variable	21 911 436 €	45,88%	3,52%
Livret A	1 614 227 €	3,38%	3,26%
Inflation	540 199 €	1,13%	3,84%
Barrière avec multiplicateur	2 521 587 €	5,28%	4,11%
Ensemble des risques	47 756 393 €	100,00%	3,40%



A ce jour, l'essentiel de l'encours demeure peu risqué. Comme l'indique le diagramme ci-dessous, près de 95% de l'encours est classé A pour ce qui est du risque de structure :

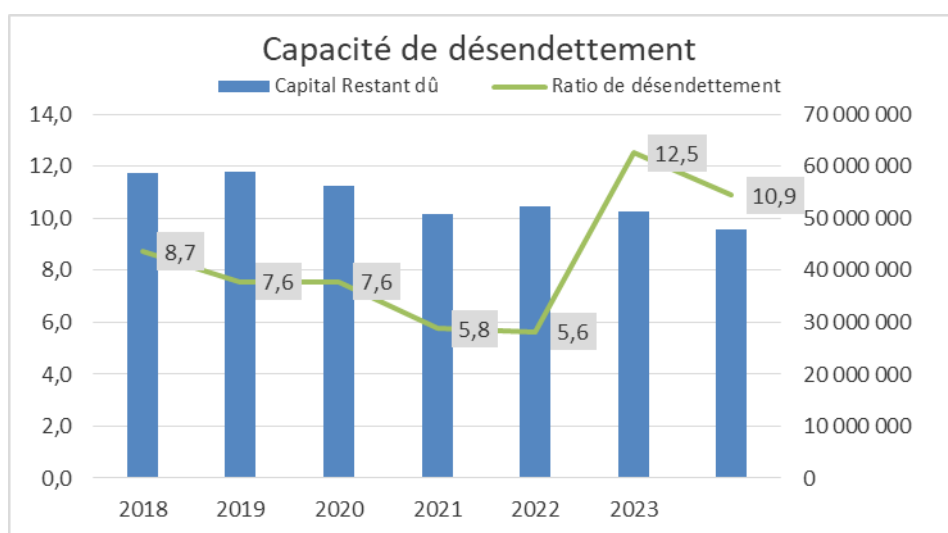


Capacité de désendettement



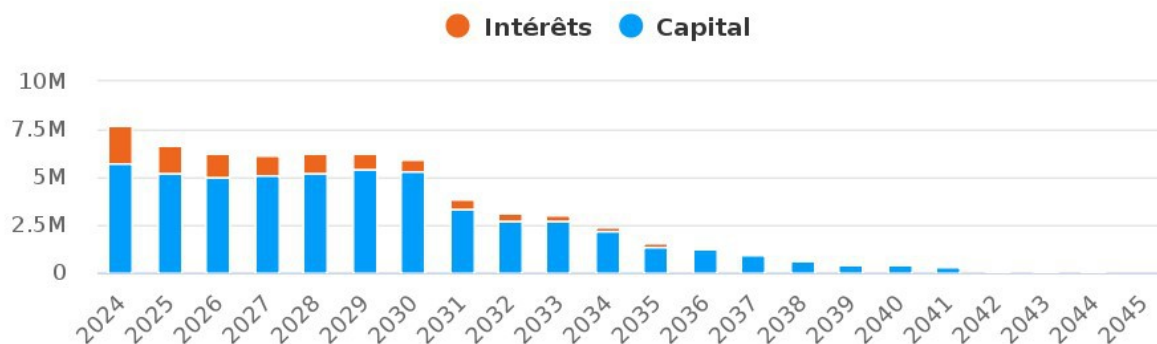
Cette formule consiste à rapporter un stock (l'encours de dette) à un flux (l'épargne brute) : dès lors, le résultat s'exprimera en années et désignera le nombre d'années théoriques nécessaires à une collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Après avoir atteint 12,5 ans en 2023, la capacité de désendettement devrait redescendre à moins de 11 ans fin 2024 sous l'effet conjugué d'une légère augmentation de l'épargne brute et d'une diminution de l'endettement.



Profil d'extinction de la dette

Après une forte baisse du montant de l'annuité entre 2024 et 2025 (- 1M€), la dette actuelle présente un profil d'extinction en plateau jusqu'en 2030 :



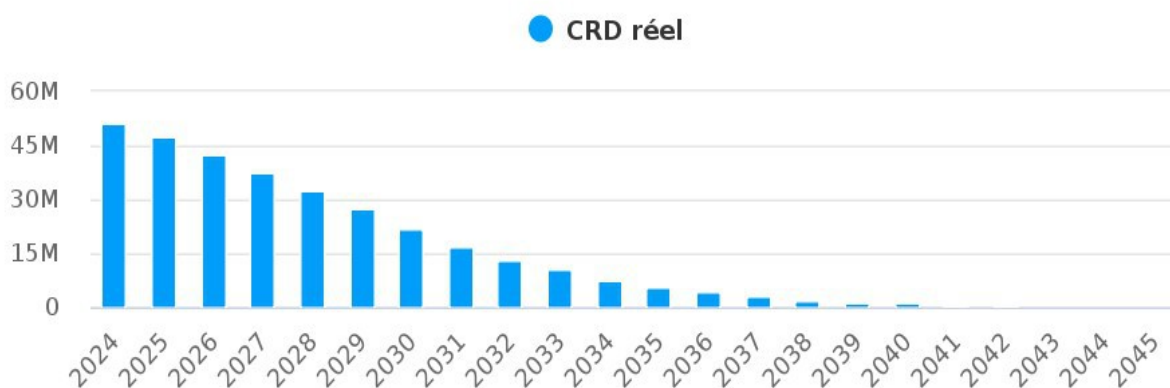


Tableau du profil d'extinction par exercice

Années	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	47 756 392,88 €	5 209 719,13 €	1 452 118,78 €	6 661 837,91 €	42 546 673,75 €
2026	42 546 673,75 €	4 972 770,46 €	1 229 277,24 €	6 202 047,70 €	37 573 903,29 €
2027	37 573 903,29 €	5 084 702,08 €	1 101 235,95 €	6 185 938,03 €	32 489 201,21 €
2028	32 489 201,21 €	5 241 326,32 €	957 592,53 €	6 198 918,85 €	27 247 874,89 €
2029	27 247 874,89 €	5 405 551,35 €	796 279,61 €	6 201 830,96 €	21 842 323,54 €
2030	21 842 323,54 €	5 272 830,84 €	625 598,92 €	5 898 429,76 €	16 569 492,70 €
2031	16 569 492,70 €	3 347 475,30 €	478 682,20 €	3 826 157,50 €	13 222 017,40 €
2032	13 222 017,40 €	2 725 590,33 €	395 625,59 €	3 121 215,92 €	10 496 427,07 €
2033	10 496 427,07 €	2 697 655,41 €	313 512,72 €	3 011 168,13 €	7 798 771,66 €
2034	7 798 771,66 €	2 148 007,36 €	232 967,87 €	2 380 975,23 €	5 650 764,30 €
2035	5 650 764,30 €	1 374 517,38 €	174 577,46 €	1 549 094,84 €	4 276 246,92 €
2036	4 276 246,92 €	1 213 883,11 €	131 783,16 €	1 345 666,27 €	3 062 363,81 €
2037	3 062 363,81 €	953 372,26 €	93 091,53 €	1 046 463,79 €	2 108 991,55 €
2038	2 108 991,55 €	592 987,15 €	62 907,84 €	655 894,99 €	1 516 004,40 €
2039	1 516 004,40 €	432 729,94 €	45 768,80 €	478 498,74 €	1 083 274,46 €
2040	1 083 274,46 €	439 270,52 €	30 954,61 €	470 225,13 €	644 003,94 €
2041	644 003,94 €	278 378,94 €	17 366,03 €	295 744,97 €	365 625,00 €
2042	365 625,00 €	112 500,00 €	11 514,38 €	124 014,38 €	253 125,00 €
2043	253 125,00 €	112 500,00 €	7 509,38 €	120 009,38 €	140 625,00 €
2044	140 625,00 €	112 500,00 €	3 504,38 €	116 004,38 €	28 125,00 €
2045	28 125,00 €	28 125,00 €	250,31 €	28 375,31 €	0,00 €

Les emprunts de l'exercice 2024

Deux nouveaux emprunts ont été contractualisés :

- Un emprunt de 2,25 M€ auprès de la Banque Postale au taux fixe de 3,56% sur une durée de 20 ans, mobilisé en fin d'année ;
- Un emprunt de 3,25 M€ auprès d'Arkéa au taux fixe de 3,80 % sur une durée de 20 ans et qui sera mobilisé au cours du 1^{er} semestre 2025.

La gestion de la trésorerie

Afin de gérer, au jour le jour, le niveau de la trésorerie, la commune dispose d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 5 000 000 €. Cet instrument financier permet de mobiliser ou de rembourser des fonds très rapidement en fonction des besoins, ce qui évite d'avoir recours aux emprunts long terme par anticipation et donc de réduire les frais financiers.

Les contrats de 4 M€ et 3 M€ arrivés à terme ont été remplacés au mois de mai 2024 par un contrat unique d'un montant de 5 M€.

Le montant moyen mensuel utilisé sur les lignes de trésorerie a été le suivant :

Janvier	2 000 000 €
Février	0 €
Mars	0 €
Avril	0 €
Mai	0 €
Juin	400 000 €
Juillet	1 274 194 €
Août	306 452 €
Septembre	583 333 €
Octobre	1 564 516 €
Novembre	1 975 000 €
Décembre	2 750 000 €

Grâce à une gestion optimisée au plus près des besoins, les intérêts payés ont diminué de plus de 120 000 € par rapport à 2023.

Le coût de ces lignes de trésorerie sur l'exercice 2024 est le suivant :

- Intérêts : 37 034 €
- Commissions de non-utilisation et frais de dossier : 6 276 €

3. Les moyens en personnel et l'évolution des charges qui en résultent

Dans un contexte particulièrement contraint, marqué par une inflation importante, la municipalité s'est engagée à développer de nouvelles actions issues du projet municipal et répondant aux besoins des Stanois et du personnel communal tout en s'assurant d'une maîtrise de dépenses de personnel.

L'année 2024 se caractérise par :

- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, qui a impacté le budget de la collectivité à hauteur de 227 000 € en 2023, puis 451 000 € en 2024 (année pleine) ;
- La revalorisation de l'indice minimum de rémunération et du SMIC au 1^{er} mai 2023 qui a impacté le budget à hauteur de 140 000 € en 2023, puis 214 000 € en 2024 (année pleine) ;

- La mise en œuvre des réformes gouvernementales relatives au relèvement des débuts de grille indiciaire des agents de catégorie C et B au 1^{er} juillet 2023, qui a impacté le budget à hauteur de 141 000€ en 2023, puis 283 000 € en 2024 (année pleine) ;
- L'augmentation de la participation employeur aux frais de transport entre le domicile et le lieu de travail au 1^{er} septembre 2023, qui a impacté le budget à hauteur de 9 000 € en 2023, puis 26 000 € en 2024 (année pleine) ;
- La revalorisation indiciaire pour tous les agents (+5 points d'indice) au 1^{er} janvier 2024, qui a impacté le budget à hauteur de 353 000 € ;
- La poursuite de l'évolution des organisations (réorganisations de pôle/service, poursuite de la mise en place des coordinations administratives au sein de chaque pôle, modifications de postes sur la catégorie statutaire, etc.) ;
- Une politique d'apprentissage ambitieuse : 18 apprentis ont été accueillis durant l'année 2024 (39% de plus qu'en 2023), qui représentent un coût global de 150 000€ ;
- La mise en place du règlement encadrant le télétravail ;
- La mise à jour du règlement intérieur, augmentant les droits des agents en matière d'autorisations spéciales d'absence ;
- Le développement de l'offre de formation au sein de l'école de formation interne de Stains et l'organisation du 1^{er} séminaire des intervenants ;
- Les initiatives de la collectivité autour des JOP 2024 (passage de la flamme, etc.).

PRESENTATION DES EFFECTIFS

Effectif global rémunéré

Si l'effectif global rémunéré présentait une forte augmentation en raison de la création du dispositif d'aide aux devoirs mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2021, l'année 2024 est marquée par une nouvelle hausse de l'effectif global au 31 décembre 2024 (+4,9%).

Toutefois, cette hausse significative en unité d'agents est à relativiser en ETP (équivalent Temps Plein). L'ETP mensuel moyen s'établit à 873 en 2024 contre 863 en 2023, soit 10 ETP en plus par mois.

31 décembre 2019	1 033
31 décembre 2020	1 003
31 décembre 2021	1 122
31 décembre 2022	1 080
31 décembre 2023	1 099
31 décembre 2024	1 153

Proportion permanents / non permanents

Au 31 décembre 2024, la proportion des effectifs permanents / non permanents reste sensiblement identique à l'année 2023. La légère hausse des agents permanents illustre, toutefois, la volonté de la collectivité de maintenir sa politique de déprécarisation en pérennisant les postes permanents et les agents au sein de la collectivité.

31 décembre 2019	79% / 21%
31 décembre 2020	85% / 15%
31 décembre 2021	90% / 10%
31 décembre 2022	90% / 10%
31 décembre 2023	88% / 12%
31 décembre 2024	89% / 11%

Proportion fonctionnaires / total des effectifs payés

A l'instar des 3 dernières années, la proportion des fonctionnaires au 31 décembre 2024 connaît une diminution (-3 points) liée, pour partie, aux difficultés de remplacer les départs de fonctionnaires (retraite, mobilité externe) par des recrutements de fonctionnaires.

31 décembre 2019	58%
31 décembre 2020	61%
31 décembre 2021	53%
31 décembre 2022	52%
31 décembre 2023	51%
31 décembre 2024	48%

ANALYSE DES REMUNERATIONS

Les évolutions présentées dans le tableau ci-après relèvent des situations suivantes :

- L'augmentation du traitement de base et de la participation employeur aux frais de transport domicile-travail qui font suite aux dispositions réglementaires (revalorisation successive des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents) ;
- La diminution du Supplément Familial de Traitement suite à la mise en place de la nouvelle procédure d'attribution ;
- L'augmentation des vacances et des indemnités de congés payés afférentes qui

illustre la volonté de la collectivité de maintenir la continuité d'un service public de qualité en assurant les remplacements des effectifs permanents absents ;

- La diminution des heures supplémentaires et des interventions pendant les périodes d'astreinte qui résulte du travail entrepris sur les organisations de plusieurs services ;
- L'absentéisme et *in fine* la retenue au titre de la journée de carence ;
- L'augmentation de la participation employeur aux frais de mutuelle santé des agents reflétant une communication améliorée à destination des agents à travers l'organisation des cafés RH, le développement de l'offre de formation au sein de la FAC ;
- La forte augmentation des allocations chômage versées directement par la collectivité corrélée au nombre moyen de dossier traité (42 dossiers par mois en 2024 contre 36 les 2 dernières années) et au taux moyen de l'allocation journalière (39€ par jour en 2024 contre 35€ par jour en 2023) ;
- La diminution des indemnités de rupture du fait du décalage calendaire des 2 commissions annuelles relatives aux ruptures conventionnelles.

Eléments de paie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution / N-1
Traitement de Base	17 095 086 €	17 212 000 €	17 779 713 €	18 521 303 €	19 280 230 €	20 046 211 €	4,0%
Indemnité de Résidence	521 622 €	529 239 €	545 253 €	569 300 €	579 222 €	594 856 €	2,7%
Nouvelle Bonification Indicaire	370 745 €	386 443 €	393 445 €	374 645 €	374 573 €	379 887 €	1,4%
Supplément Familial de Traitement	305 367 €	332 319 €	362 758 €	388 277 €	435 955 €	397 374 €	-8,8%
Régime Indemnitaire	3 148 049 €	3 480 251 €	3 608 974 €	3 695 290 €	4 092 673 €	4 150 035 €	1,4%
Prime Annuelle / Prime de Serive Public / Complément Indemnitaire Annuel	1 110 333 €	856 664 €	872 904 €	876 055 €	872 386 €	867 008 €	-0,6%
Heures supplémentaires	188 710 €	246 784 €	179 296 €	181 214 €	196 622 €	136 199 €	-30,7%
Heures complémentaires	41 326 €	22 638 €	18 006 €	10 340 €	6 023 €	6 415 €	6,5%
Indemnité d'astreintes	32 042 €	35 472 €	36 355 €	44 925 €	52 254 €	52 611 €	0,7%
Interventions astreinte	12 491 €	12 182 €	11 929 €	18 879 €	17 942 €	15 999 €	-10,8%
Retenue Jour de Carence	- 60 389 €	- 41 175 €	- 52 627 €	- 60 437 €	- 59 568 €	- 63 905 €	7,3%
Vacations	788 682 €	750 350 €	801 007 €	785 585 €	836 798 €	934 859 €	11,7%
Indemnité de Congés Payés non pris	94 091 €	106 273 €	117 603 €	156 785 €	154 009 €	167 388 €	8,7%
Indemnités Elections / Mise sous pli	21 320 €	28 862 €	46 794 €	98 117 €		72 142 €	
Allocations Chômage	482 329 €	438 185 €	397 803 €	388 295 €	393 868 €	538 012 €	36,6%
Participation à la Prévoyance	48 965 €	41 997 €	45 338 €	44 574 €	42 803 €	40 605 €	-5,1%
Participation à la Mutuelle	7 425 €	13 920 €	14 123 €	13 673 €	12 488 €	13 605 €	8,9%
Remboursement de frais de missions et de formation	6 760 €	1 997 €	2 418 €	1 781 €	409 €	685 €	67,4%
Prestations d'Action Sociale	26 070 €	30 614 €	27 971 €	27 281 €	41 205 €	41 111 €	-0,2%
Pension d'invalidité	21 896 €	22 060 €	22 061 €	22 944 €	23 407 €	24 857 €	6,2%
Participation aux frais de transport Domicile-Travail	43 978 €	33 178 €	35 210 €	39 090 €	55 147 €	78 246 €	41,9%
Indemnités de Vie Chère et Remboursement de Fret (Congés Bonifiés)	13 665 €	11 303 €	19 121 €	15 459 €	14 456 €	15 630 €	8,1%
Indemnité de rupture / de fin de CDD	4 050 €	30 129 €	4 158 €	78 000 €	199 402 €	19 445 €	-90,2%
Séguir Santé / Prime except. CMS					108 909 €	10 488 €	
Prime de pouvoir d'achat						371 409 €	
Prime COVID		99 303 €	7 886 €				
Prime de titularisation							

LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 DES RESSOURCES HUMAINES

Il est certain que le budget 2025 sera impacté par la prise en compte de dispositifs réglementaires et statutaires déployant leur effet en année pleine et par des modifications structurelles et organisationnelles permettant de garantir un service public communal efficient.

Impacts à la baisse ou à l'équilibre :

- La poursuite du développement des actions de prévention dans une démarche de qualité de vie au travail favorisant le présentisme (travail sur l'ergonomie des postes, politique de prévention des risques physiques pour les métiers dits «pénibles»);
- La poursuite des procédures de contrôle relatives à l'absentéisme (sur la maladie comme sur les accidents de service);
- Le renforcement de l'accompagnement des parcours professionnels (évaluation des compétences, formations, immersions...) des agents en situation de reclassement statutaires favorisant une baisse de l'absentéisme et des coûts de remplacement générés;
- La poursuite des réorganisations de service travaillées en 2024 qui verront le jour en 2025 (mission communication, solidarité-sénior) et celles qui seront initiées dans l'année (secteur Garage-Roulage, Sports).

Impacts à la hausse :

Mesures réglementaires :

- Hausse de la cotisation patronale des fonctionnaires (+1 pt) à compter du 1^{er} janvier 2025 : 132 000 €
- Possible augmentation du taux de cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 points à laquelle s'ajoute trois possibles nouvelles hausses en 2026, 2027 et 2028 : une augmentation de 400 000 € par an, soit 1,6 millions d'€ sur 4 ans.

Autres :

- Avancements d'échelon : 65 000 € (-27% par rapport à 2024)
- Avancements de grade : 22 000 € (-50% par rapport à 2024)

Le contexte politique au niveau national (absence de vote du budget 2025) ne permet pas, à ce jour, d'avoir une visibilité sur les impacts RH liés à d'éventuelles autres mesures réglementaires évoquées pour 2025 (carence de 3 jours, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du taux du point de la Fonction Publique, etc.).

4. Le programme pluriannuel des investissements 2025/2026 (PPI)

Le PPI reprend l'ensemble des opérations, avec un coût exhaustif, comprenant une enveloppe annuelle théorique gérée par la commande publique de 250 000€ et par les systèmes d'Information de 500 000€. Il reprend également l'intégralité des besoins recensés par le service du Patrimoine.

Ces dépenses sont présentées selon 3 catégories :

- les opérations incompressibles,
- les nouvelles opérations à arbitrer,
- les opérations récurrentes.

Il convient de préciser que le PPI, ci-annexé, n'est pas définitif et qu'il sera affiné dans l'optique du vote du budget de l'exercice 2025, et qu'il se traduit par une recherche de cofinancements maximums.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

La préparation du budget de la collectivité est une occasion majeure de réaffirmer les orientations et les priorités de l'équipe municipale pour le territoire de la Seine-Saint-Denis et pour ses habitant·e·s.

L'exercice prospectif s'avère, néanmoins, délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué sans adoption d'un budget national, marquant d'une grande incertitude les perspectives budgétaires.

Loin des 2 milliards semblant être annoncés par le Gouvernement, l'effort qui est demandé aux collectivités s'élève, en réalité, à au moins 8,5 à 10 milliards d'euros selon les calculs effectués par les associations d'élus.

L'ancien Premier Ministre a lui-même reconnu, lors du 106^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France de novembre dernier qu'« *il n'est pas normal ni juste de montrer les communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit* ». En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette ou pour financer leur fonctionnement.

Et pourtant : réduction drastique du fonds vert, remise en cause des règles du fonds de compensation de la TVA, prélèvement pouvant atteindre 2% des recettes de fonctionnement, hausse des cotisations CNRACL... les perspectives qui attendent les collectivités sont dangereuses pour le pays à bien des égards :

- dangereuses pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public du pays. Les conséquences seraient dramatiques,

en particulier pour les entreprises des secteurs très liés à la commande publique, à l'image des travaux publics, faisant craindre un effet récessif important au moment où, déjà, beaucoup d'entreprises chancellent ;

- dangereuses pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutirait fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien essentiels pour les habitants, et donc à un accroissement des inégalités et des fractures sociales et territoriales,
- dangereuses pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.

Aussi, compte tenu des incertitudes quant au contenu du projet de loi de finances, l'intégralité des chiffres, tableaux, et graphiques intégrés dans le présent document ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction des mesures adoptées en loi de finances. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront donc affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2025 au mois de mars prochain.

Aussi, le présent rapport d'orientations budgétaires a été élaboré en prenant en considération :

- un environnement financier général complexe et très incertain dans un contexte de crises durables et leurs effets, engendrant un creusement du déficit public et la question de la contribution des collectivités à un nouvel effort de redressement des finances publiques, l'évolution des concours financiers de l'Etat alloués aux collectivités, auxquels s'ajoutent des enjeux liés à des reflux inflationnistes ;
- les difficultés de prévision des collectivités face à un manque de vision politique au niveau national en matière de financement des compétences portées par celles-ci, au mur d'investissement pour assurer la transition écologique et aux difficultés sociales rencontrées par les habitants ;
- les 3 priorités d'actions municipales et la volonté de la Municipalité de protéger, résister et préparer l'avenir des Stanois et Stanoises, et ce, sans faire appel au levier fiscal :
 - o La transition écologique : notre modèle de développement humain,
 - o La réussite éducative : une exigence stanoise,
 - o Défendre nos droits pour l'épanouissement social et citoyen ;
- la nécessité de dessiner des orientations budgétaires serrées, sans pour autant renoncé aux projets engagés face à l'incertitude pesant sur les décisions finales de la loi de finances 2025.

Aussi, ce contexte très incertain induit nécessairement l'élaboration d'hypothèses prudentes. La Municipalité entend, en effet, poursuivre la mise en œuvre d'une politique de gestion rigoureuse et exigeante.

Ainsi, pour maintenir une trajectoire financière saine et responsable, et développer la

capacité d'investissement, sans augmentation des impôts, le budget communal doit :

- dégager une marge d'autofinancement des investissements,
- préserver la capacité de désendettement de la ville,
- encadrer l'évolution des dépenses de fonctionnement et maîtriser, quand les décisions relèvent de sa responsabilité, la progression de la masse salariale, au regard du budget global de la commune.

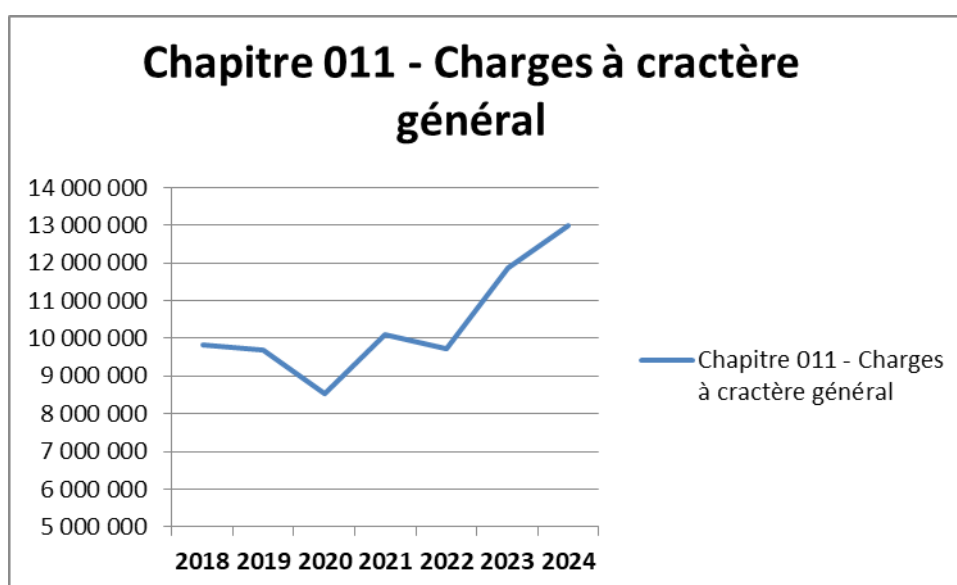
Cette stratégie exigeante de stabilisation de l'épargne, de maximisation des financements externes et de ré-endettement maîtrisé doit être poursuivie pour sécuriser la trajectoire financière de la ville.

1. Les dépenses de fonctionnement

Des efforts de gestion ont été demandés aux services dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, conformément aux objectifs définis par le cadrage budgétaire, afin que soit strictement encadrée l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cette orientation doit, en effet, permettre de limiter la dégradation des ratios financiers et de maintenir la capacité d'investissement de la Ville. Toutefois, l'absence de PLF 2025 et les grandes incertitudes en résultant menacent cet équilibre. L'évolution des dépenses présentées ici n'intègrent pas ces mesures. En fonction de l'issue définitive du débat budgétaire national, un ajustement pourra être nécessaire.

Chapitre 011 : charges à caractère général

Les charges à caractère général constituent la majeure partie des budgets d'activités des services (achats, fournitures, prestations de services, fluides, entretien, ...). C'est donc un poste de dépenses qui a été fortement impacté par l'inflation et qui a connu des hausses très importantes ces 2 dernières années.



Le cadrage budgétaire a déterminé un objectif d'évolution maximale des dépenses de

fonctionnement pour le budget 2025. Dans un contexte de retour à un niveau d'inflation que l'on peut considérer comme normal d'un point de vue économique, le budget 2025 doit s'attacher à limiter l'évolution des dépenses sur lesquelles la collectivité dispose de quelques marges et leviers.

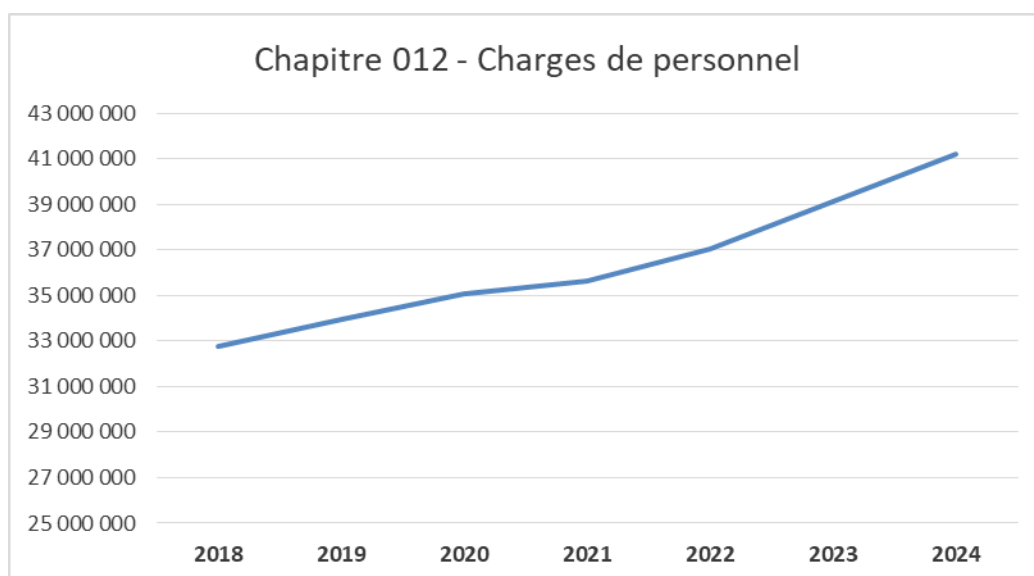
C'est pourquoi, compte tenu des hausses contraintes pesant sur un certain nombre d'autres postes de dépenses et face à la nécessité de respecter l'objectif d'évolution globale des dépenses de fonctionnement, il a été demandé aux services de travailler leurs propositions budgétaires sur la base d'une diminution de 7% de leurs budgets d'activités par rapport au BP 2024.

Face à certaines hausses incontournables (primes d'assurances, revalorisations contractuelles, dépenses obligatoires,...) des arbitrages sont réalisés afin de respecter le cadrage budgétaire fixé. Ils s'inscrivent dans la volonté de maintenir, voire développer, les services rendus, d'améliorer les conditions de travail des agents en leur donnant les moyens de remplir leurs missions au service des Stanois et Stanoises. Des démarches de rationalisation, de mutualisation, d'interrogation des modes de gestion sont explorés afin de dégager des sources d'économies à même de répondre à ces exigences.

Chapitre 012 : charges de personnel

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement.

Ce chapitre enregistre chaque année une hausse structurelle qui s'explique par les incidences liées à l'avancée de la carrière des agents et à la volonté de la municipalité de valoriser le service public local.



L'année 2025 connaîtra différentes mesures impactant le budget de la commune, et notamment :

- Hausse de la cotisation patronale des fonctionnaires (+1 pt) à compter du 1^{er} janvier 2025 : 132 000 €
- Possible augmentation du taux de cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 points à laquelle s'ajoute trois possibles nouvelles hausses en 2026, 2027 et 2028 : une augmentation de 400 000 € par an, soit 1,6 millions d'€ sur 4 ans.

Le contexte politique national ne permet pas, à ce jour, d'avoir une visibilité sur les impacts RH liés à d'éventuelles autres mesures réglementaires évoquées pour 2025 (carence de 3 jours, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du taux du point de la Fonction Publique, etc.). La collectivité reste donc vigilante quant aux éventuelles évolutions exogènes liées au projet de réforme des retraites, avec l'augmentation annoncée des cotisations retraite des employeurs publics, et aux discussions sur l'attractivité et la rémunération des agents publics.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Une part importante des dépenses de ce chapitre constitue des dépenses contraintes dont l'évolution nous est imposée et sur lesquelles la collectivité n'a pas/que peu de marges de manœuvre. C'est le cas notamment du FCCT [fonds de compensation des charges transférées versées à l'EPT Plaine commune] et de la participation à la BSPP [brigade de sapeurs-pompiers de Paris]. Ces deux contributions obligatoires représentent à elles seules plus de 50% des dépenses du chapitre.

Concernant le FCCT, son montant fait l'objet chaque année d'une revalorisation forfaitaire égale à celle des valeurs locatives cadastrales, soit pour 2025 + 1,7%. Toutefois, le montant 2024 intégrait un reversement complémentaire exceptionnel de 124 000 €. Ainsi, le FCCT pour 2025 a été fixé provisoirement à 6 496 000 €, en diminution de 42 000 € par rapport à 2024.

Quant à la participation à la BSPP, elle progresse en moyenne d'environ 5% par an depuis plusieurs années. Dans l'attente de la réception de la notification pour 2025, une augmentation identique doit être anticipée.

Concernant les autres principaux postes, les tendances et orientations suivantes doivent être envisagées :

- Une augmentation significative de la participation au SIVOM afin de mieux corréliser le budget de la cuisine centrale aux besoins réels, notamment en matière d'achats alimentaires fortement impactés par la hausse des prix.
- Le montant de la subvention d'équilibre au CCAS sera déterminée au regard des résultats définitifs de l'exécution budgétaire 2024 et des propositions qui seront faites dans le cadre de la préparation du budget 2025 de l'établissement. Une attention particulière sera portée à l'équilibre du budget annexe de la Résidence Allende confronté à une stagnation de ses recettes alors que les dépenses (personnel mis à disposition, loyers, fluides,...) ont connu des hausses significatives.
- Une augmentation de la participation obligatoire aux frais de fonctionnement de l'école privé Sainte Marie est à prévoir. Une étude confiée à un cabinet extérieur

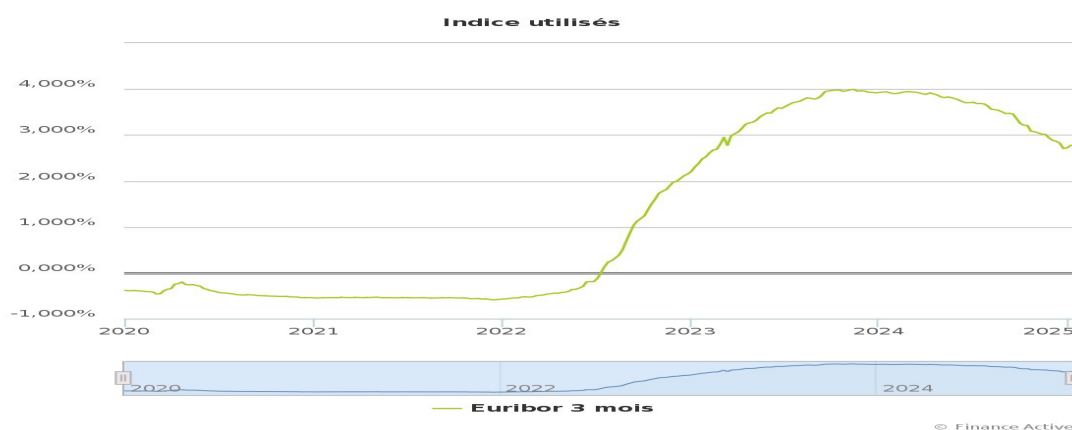
permettra d'affiner nos obligations en la matière.

- Le soutien financier au tissu associatif sera poursuivi.

Chapitre 66 : charges financières

Après une hausse rapide à compter du second semestre 2022, les taux d'intérêts ont amorcé une lente décrue à partir du mois d'avril 2024. Leurs niveaux restent, toutefois, très au-dessus de ceux connus pendant plusieurs années.

Evolution de l'Euribor 3 mois depuis 2020

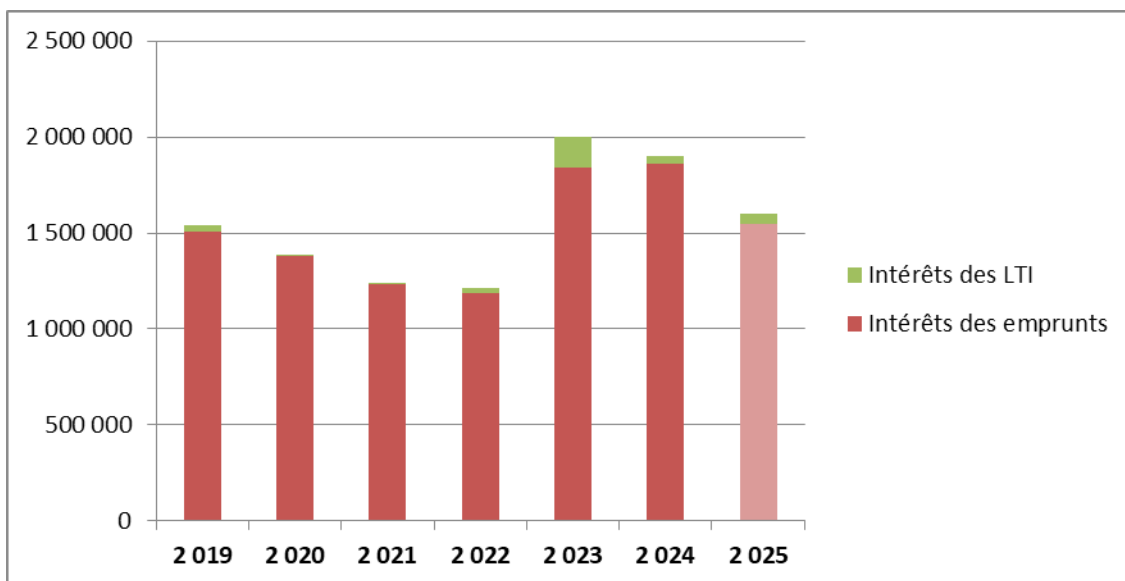


Compte tenu de la structure de l'encours de dette (environ 50% de l'encours est exposé aux variations d'index : Euribor, Livret A, inflation), les charges financières ont fortement augmenté en 2023. Elles se sont maintenues à un niveau élevé en 2024, la baisse des taux n'impactant que les échéances de la fin de l'année.

L'année 2025 sera marquée par une baisse significative des intérêts de la dette sous l'effet de la baisse des taux d'intérêts et d'une maîtrise de l'endettement.

Dans le même temps, la gestion rigoureuse de la trésorerie sera poursuivie afin d'en limiter le coût.

Evolution des charges financières



2. La projection des principales recettes

Au sein du budget communal, les recettes de gestion comprennent trois composantes majeures : les produits de services du domaine et ventes diverses, les ressources fiscales et les dotations de l'État et subventions.

Il est ici précisé qu'en l'absence de PLF 2025 et des grandes incertitudes en résultant, l'évolution des recettes présentées pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'issue définitive du débat budgétaire national.

Chapitre 70 : produits de services du domaine et ventes diverses

Il s'agit des recettes liées à l'exploitation du domaine public, ainsi que la participation des usagers aux différentes activités et services offerts par la ville. Le réalisé 2024 devrait s'établir à environ 2,7 M€. L'hypothèse retenue pour le BP 2025 est une stabilité de ces recettes.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Ce chapitre de recettes recouvre à la fois les impôts locaux, des taxes indirectes (accise sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure), l'attribution de compensation versée par la MGP, ainsi que les fonds de péréquation horizontale (FSRIF et FPIC) assimilés à des reversements de fiscalité entre collectivités.

Concernant les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), du maintien de la décision du non-recours au levier fiscal auprès des Stanois découlent des taux de fiscalité inchangés. Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024, soit +1,7%, qui sert de référence à la revalorisation des valeurs locatives, le produit fiscal estimé pour 2025 est le suivant :

En Milliers d'euros	Montants définitifs 2024	Montants estimés pour 2025	Variation €	Variation %
TH sur les résidences secondaires	390	396	+ 6	+ 1,7%
TFB	20 969	21 525	+ 556	+ 2,6%
TFNB	92	92	+ 0	+ 0,0%
Versement au titre du coefficient correcteur	5 364	5 501	+ 137	+ 2,6%
Rôles supplémentaires	345	0	- 345	-100,0%
Compensation exos TF	1 265	1 272	+ 7	+ 0,6%
Total	28 425	28 786	+ 361	+ 1,3%

Toujours en matière de recettes fiscales, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation devra être évalué avec prudence compte tenu de la baisse constatée entre 2023 et 2024 (- 140 000 € et - 22%), même si une lente reprise du marché immobilier semble s'amorcer avec la baisse des taux d'intérêts.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la MGP sera identique à celui des années précédentes, soit 5 163 000 €.

Enfin, concernant les fonds de péréquation, le FSRIF et le FPIC sont estimés respectivement pour 2025 à 5 775 000 € (+ 33 000 € / 2024) et 1 050 000 € (+ 10 000 € / 2024).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Ce chapitre regroupe à la fois les dotations de l'Etat ainsi que les subventions et participations de fonctionnement obtenues auprès de partenaires institutionnels et co-financeurs (Etat, Région, Département, CAF, ARS, CPAM,...).

A ce jour, compte tenu de l'absence de loi de finances, de grandes incertitudes pèsent sur ces ressources.

Les hypothèses retenues pour les dotations de l'Etat se basent sur les dispositions contenues dans le PLF qui a été rejeté à l'Assemblée Nationale, à savoir principalement un maintien de l'enveloppe affectée à la DGF et un abondement de 150 M€ de celle de la DSU.

Les montants projetés pour 2025 prennent également en compte le chiffre de la population officialisé par l'INSEE fin 2024, soit 40 729 habitants (+240).

Compte tenu de ces éléments, les ressources estimées pour 2025 au titre des dotations et fonds de péréquation sont les suivantes :

En Milliers d'euros	Montants définitifs 2024	Montants estimés pour 2025	Variation €	Variation %
Dotation forfaitaire	6 918	6 945	+ 27	+ 0,4%
DSU	15 603	16 500	+ 897	+ 5,7%
DNP	816	820	+ 4	+ 0,5%
Total	23 337	24 265	+ 928	+ 4,0%

Les recettes issues des subventions et participations ont représenté près de 5 M€ en 2024. Le contexte incertain, ainsi que les objectifs maintenus de réduction des dépenses publiques et la volonté de faire participer, à l'effort de redressement des finances publiques, les collectivités locales, pourraient avoir un impact sur ces sources de financement importantes pour le budget de la ville et les services publics auxquels elle contribue (enfance, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé, prévention,...) ; Notamment au niveau des crédits « politique de la ville », mais également du fait d'une diminution possible des engagements en faveur des communes et intercommunalités de la part de la Région et du Département.

Les prévisions budgétaires pour 2025 devront, en conséquence, en tenir compte.

EN CONCLUSION, le Conseil municipal est appelé à :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation au Conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 annexé à la présente délibération.
- **PRENDRE ACTE** qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 a eu lieu au sein du Conseil municipal sur la base du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 présenté et annexé à la

présente délibération.

- **ADOPTER le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.**

Annexes:

Plan pluriannuel d'investissement

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élu.es